

CHARTRE DE PARTENARIAT

Ohorizon Trade Company x ESAT d'Arpajon

1. Objet de la charte

La présente charte formalise le partenariat entre:

Ohorizon Trade Company (SASU)

- ✓ Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 99026520900017, dont le siège social est situé au 149 avenue du Maine 75014-Paris

L'ESAT d'Arpajon

- ✓ L'Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale (AAPISE), association loi 1901, dont le siège social est situé 4 avenue de Verdun, 91290 Arpajon, agissant au titre de son établissement ESAT « Les Ateliers du Vieux Châtres » — antenne d'Arpajon 13, Route d'Egly 91290 ARPAJON

Elle encadre la préparation, le conditionnement et l'expédition de produits en commerce par L'ESAT, dans un cadre inclusif, professionnel et transparent.

2. Valeurs communes

Les deux parties affirment leur engagement autour de trois principes :

- ✓ Inclusion professionnelle — favoriser l'emploi de travailleurs en situation de handicap.
- ✓ Qualité & rigueur — garantir un travail conforme aux standards e-commerce.
- ✓ Transparence & traçabilité — assurer un suivi clair et vérifiable.

3. Engagements de l'ESAT d'Arpajon

L'ESAT s'engage à :

- ✓ Préparer les commandes selon les procédures définies.
- ✓ Assurer un conditionnement conforme (propreté, protection, conformité)
Respecter les délais convenus pour l'expédition.
- ✓ Former les travailleurs aux gestes professionnels nécessaires.
- ✓ Garantir la confidentialité des informations commerciales.

4. Engagements d'Ohorizon Trade Company

Ohorizon Trade Company s'engage à :

- ✓ Fournir les produits et consommables nécessaires au conditionnement.
- ✓ Transmettre des procédures claires et mises à jour.
- ✓ Assurer une formation initiale aux standards en commerce.
- ✓ Valoriser le travail de l'ESAT dans sa communication.
- ✓ Respecter les engagements financiers convenus.

5. Traçabilité & contrôle qualité

Les deux parties conviennent de mettre en place:

- ✓ Un registre de préparation.
- ✓ Un contrôle qualité hebdomadaire.
- ✓ Un point mensuel de suivi entre Ohorizon Trade Company et la responsable ESAT.

6. Mention officielle autorisée

L'ESAT autorise Ohorizon Trade Company à utiliser la mention:

« Conditionné et expédié par un ESAT — Engagement Handicap & Inclusion »

Cette mention peut être utilisée sur :

- ✓ Fiches produit.
- ✓ Packaging.
- ✓ Communication digitale.
- ✓ Documents officiels.

Tant que les engagements de qualité sont respectés.

7. Durée & renouvellement

La présente charte est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction.

8. Signatures

Pour l'ESAT d'Arpajon

Nom : M. ZAIDI

Fonction :

D.A

Signature

[signature masquée]

Date :

29/06/2026

Pour Ohorizon Trade Company

Nom : O. Hammachi

Fonction :

CEO

Signature

[signature masquée]

Date :

29/06/2026